

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission

Date d'édition 11/07/2013
Édition 2
Date de révision 21/07/2016
Révision 3

Solution de nitrate d'ammonium < 80 % NA

RUBRIQUE 1		Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise
1.1	Identificateur de produit	
	Nom commercial du produit	Solution d'engrais azoté
	Nom chimique	Mélange, principal ingrédient Nitrate d'ammonium
	Synonymes	
	Formule chimique	Mélange, principal ingrédient NH ₄ NO ₃
	Numéro d'index UE (Annexe 1)	Pas applicable
	N° CE	Pas applicable
	N° CAS	Pas applicable
	REACH ou numéro d'enregistrement national du produit	Pas applicable
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisations identifiées	Comme engrais et dans la fabrication de mélanges
	Utilisations déconseillées	Aucune.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Nom de l'entreprise	FERTIBERIA. S.A.
	Adresse de l'entreprise	Paseo de la Castellana, 259 D. Plantas 47 y 48 - 28046 Madrid
	Téléphone de l'entreprise	Standard : 91.586.62.00 ; Fábrica de Avilés : 985-57.78.50 ; Fábrica de Puertollano : 926.44.93.00 ; Fábrica de Sagunto : 962.69.90.04
	e-mail de l'entreprise aux fins de la FDS	reachfertiberia@fertiberia.es
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Fábrica de Avilés : 985-57.78.50 ; Fábrica de Puertollano : 926.44.93.00 ; Fábrica de Sagunto : 962.69.90.04	

RUBRIQUE 2		Identification des dangers			
2.1	Classification de la substance ou du mélange*	Conformément au Règlement CE 1272/2008 [CLP] Pas dangereux.			
2.2	Éléments d'étiquetage	Pictogrammes	Mot d'avertissement	Indications de danger	Conseils de prudence
2.3	Autres dangers				
	Critère PBT/vPvB	Conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006, il n'est ni PBT ni vPvB car c'est une substance inorganique.			
	Autres dangers n'impliquant pas la classification du produit				
	Dangers physiques et chimiques	Lorsque la solution de NA est chauffée, elle peut se décomposer et émettre des fumées toxiques qui contiennent des oxydes d'azote et de l'ammoniac. Le chauffage en milieu confiné (récipients fermés) peut entraîner un comportement explosif. L'ajout de matières alcalines comme la chaux peut provoquer l'émission de vapeur d'ammoniac.			
	Dangers pour la santé	Les engrais sont fondamentalement inoffensifs lorsqu'ils sont manipulés correctement. Il convient toutefois de noter ce qui suit : Contact avec la peau : cette solution n'attaque pas la peau. Un contact prolongé peut provoquer une dermatite légère. Contact avec les yeux : les éclaboussures dans les yeux peuvent causer une conjonctivite légère ou des brûlures. Ingestion : en cas d'ingestion de faibles quantités, un effet toxique est peu probable. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des dysfonctionnements gastro-intestinaux et, dans des cas extrêmes (en particulier chez les enfants), la formation de méthémoglobine (syndrome dit du bébé bleu) et une cyanose (indiquée par une coloration bleutée autour de la bouche). Inhalation : le dégagement de gaz est improbable car ces solutions se manipulent à froid. Effets à long terme : pas d'effet néfaste connu. Autres : Feu et décomposition thermique : l'inhalation de gaz de décomposition, qui contiennent des oxydes d'azote et de l'ammoniac, peut provoquer une irritation et avoir des effets corrosifs sur l'appareil respiratoire. Ces gaz peuvent causer un œdème pulmonaire à effet retardé.			
	Dangers pour l'environnement	Le nitrate d'ammonium est un engrais azoté. Les déversements importants peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement tels que l'eutrophisation (développement non désiré de la flore) des eaux de surface confinées ou la contamination par des nitrates. (Voir rubrique 12).			

* Pour connaître la signification complète des mentions de danger (H) : voir RUBRIQUE 16

RUBRIQUE 3		Composition/information sur les composants						
3.2	Nom	% (p/p)	N° CAS	IUPAC	N° Index R.1272/2008	N° Registre REACH	Classification Rég. 1272/2008	Limites de concentration spécifiques
	Nitrate d'ammonium	< 80 %	6484-52-2	ammonium nitrate	----	01-2119490981-27-0028	Oxyde solide 3 Irrit. oc. 2	
	Eau	> 20 %	7732-18-5			Pas nécessaire	Sans classification	

Solution de nitrate d'ammonium < 80 % NA

RUBRIQUE 4 Premiers secours											
4.1	Description des premiers secours										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Conseils généraux</td> <td>Faire appel à un médecin quand c'est nécessaire.</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>Aucune vapeur dangereuse ne se produit à température ambiante.</td> </tr> <tr> <td>Ingestion</td> <td>Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin si la quantité avalée est significative.</td> </tr> <tr> <td>Contact avec la peau</td> <td>Laver la zone affectée avec de l'eau abondante.</td> </tr> <tr> <td>Contact avec les yeux</td> <td>Laver ou rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes, y compris derrière les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Faire appel à un médecin si l'irritation oculaire persiste.</td> </tr> </table>	Conseils généraux	Faire appel à un médecin quand c'est nécessaire.	Inhalation	Aucune vapeur dangereuse ne se produit à température ambiante.	Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin si la quantité avalée est significative.	Contact avec la peau	Laver la zone affectée avec de l'eau abondante.	Contact avec les yeux	Laver ou rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes, y compris derrière les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Faire appel à un médecin si l'irritation oculaire persiste.
Conseils généraux	Faire appel à un médecin quand c'est nécessaire.										
Inhalation	Aucune vapeur dangereuse ne se produit à température ambiante.										
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin si la quantité avalée est significative.										
Contact avec la peau	Laver la zone affectée avec de l'eau abondante.										
Contact avec les yeux	Laver ou rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes, y compris derrière les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Faire appel à un médecin si l'irritation oculaire persiste.										
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés										
	Certains effets sur le poumon peuvent être différés.										
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires										
	L'inhalation des gaz dégagés lors d'un feu ou d'une décomposition thermique, qui contiennent des oxydes d'azote et de l'ammoniac, peut provoquer une irritation et avoir des effets corrosifs sur l'appareil respiratoire. Administrer de l'oxygène, en particulier si le pourtour de la bouche est de couleur bleue (méthémoglobine).										
RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie											
5.1	Moyens d'extinction										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Moyens d'extinction appropriés</td> <td>Eau.</td> </tr> <tr> <td>Moyens d'extinction à ne pas utiliser</td> <td>Ne pas utiliser d'extincteurs chimiques ou à mousse, ni tenter d'étouffer le feu avec du sable ou de la vapeur.</td> </tr> </table>	Moyens d'extinction appropriés	Eau.	Moyens d'extinction à ne pas utiliser	Ne pas utiliser d'extincteurs chimiques ou à mousse, ni tenter d'étouffer le feu avec du sable ou de la vapeur.						
Moyens d'extinction appropriés	Eau.										
Moyens d'extinction à ne pas utiliser	Ne pas utiliser d'extincteurs chimiques ou à mousse, ni tenter d'étouffer le feu avec du sable ou de la vapeur.										
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Dangers spéciaux</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dangers de la décomposition thermique et des produits de la combustion</td> <td>Oxydes d'azote et ammoniac</td> </tr> </table>	Dangers spéciaux		Dangers de la décomposition thermique et des produits de la combustion	Oxydes d'azote et ammoniac						
Dangers spéciaux											
Dangers de la décomposition thermique et des produits de la combustion	Oxydes d'azote et ammoniac										
5.3	Conseils aux pompiers										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie</td> <td>Ouvrir les portes et les fenêtres de l'enceinte afin de d'obtenir une ventilation maximale. Éviter de respirer les fumées (toxiques). Ne pas se tenir sous le vent par rapport au feu. Empêcher toute contamination de l'engrais par des huiles ou d'autres matières inflammables.</td> </tr> <tr> <td>Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie</td> <td>Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de fumées.</td> </tr> </table>	Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie	Ouvrir les portes et les fenêtres de l'enceinte afin de d'obtenir une ventilation maximale. Éviter de respirer les fumées (toxiques). Ne pas se tenir sous le vent par rapport au feu. Empêcher toute contamination de l'engrais par des huiles ou d'autres matières inflammables.	Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de fumées.						
Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie	Ouvrir les portes et les fenêtres de l'enceinte afin de d'obtenir une ventilation maximale. Éviter de respirer les fumées (toxiques). Ne pas se tenir sous le vent par rapport au feu. Empêcher toute contamination de l'engrais par des huiles ou d'autres matières inflammables.										
Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de fumées.										
RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle											
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence										
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement										
	Prendre soin d'éviter la contamination des cours d'eau et des caniveaux et prévenir les autorités compétentes en cas de contamination accidentelle des cours d'eau.										
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage										
	Tout déversement d'engrais doit être nettoyé rapidement et, si possible, être ramassé par pompage. Ne pas mélanger avec de la sciure ou autres substances inflammables ou organiques.										
6.4	Référence à d'autres rubriques										
	Voir la rubrique 1 pour les données de contact, la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle et la rubrique 13 pour l'élimination des déchets										
RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage											
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger										
	Éviter la contamination par des matières inflammables (par ex. le gazole, les graisses, etc.) et autres matières incompatibles. Lorsqu'on manipule le produit pendant de longues périodes, utiliser des équipements de protection individuelle appropriés (par ex. des gants). Nettoyer soigneusement les installations avant de réaliser des opérations de maintenance ou de réparation.										
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;"></td> <td>Stocker en respectant les règlements du D.R. 888/2006 (AF-1). Éloigner de toute source de chaleur et des flammes. Maintenir toujours le produit éloigné des matières inflammables et des substances mentionnées à la rubrique 10. Dans la zone d'entrepôt, s'assurer que l'on applique des normes strictes d'ordre et de nettoyage.</td> </tr> <tr> <td>Matériaux d'emballage recommandés et non recommandés</td> <td>Les matériaux appropriés pour les récipients sont l'acier, l'aluminium et les plastiques synthétiques. Ne pas utiliser le cuivre et/ou le zinc.</td> </tr> </table>		Stocker en respectant les règlements du D.R. 888/2006 (AF-1). Éloigner de toute source de chaleur et des flammes. Maintenir toujours le produit éloigné des matières inflammables et des substances mentionnées à la rubrique 10. Dans la zone d'entrepôt, s'assurer que l'on applique des normes strictes d'ordre et de nettoyage.	Matériaux d'emballage recommandés et non recommandés	Les matériaux appropriés pour les récipients sont l'acier, l'aluminium et les plastiques synthétiques. Ne pas utiliser le cuivre et/ou le zinc.						
	Stocker en respectant les règlements du D.R. 888/2006 (AF-1). Éloigner de toute source de chaleur et des flammes. Maintenir toujours le produit éloigné des matières inflammables et des substances mentionnées à la rubrique 10. Dans la zone d'entrepôt, s'assurer que l'on applique des normes strictes d'ordre et de nettoyage.										
Matériaux d'emballage recommandés et non recommandés	Les matériaux appropriés pour les récipients sont l'acier, l'aluminium et les plastiques synthétiques. Ne pas utiliser le cuivre et/ou le zinc.										
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)										
	Voir la rubrique 1.2 et les annexes pour les scénarios d'exposition.										
Note : stabilité et réactivité, voir la rubrique 10.											

Solution de nitrate d'ammonium < 80 % NA

RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle									
8.1 Paramètres de contrôle									
Valeurs limites d'exposition			Composant	CAS					
			Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Non établie.				
	Dérivé du RSC	DNEL			Travailleur		consommateur		
					systémique	industriel	professionnel		
			oral	long terme	Pas applicable	Pas applicable	12,8 mg/kg pc/jour		
		inhalable	long terme	37,6 mg/m3	37,6 mg/m3	11,1 mg/m3			
			cutané	long terme	21,3 mg/kg pc/jour	21,3 mg/kg pc/jour	12,8 mg/kg pc/jour		
		PNEC	eau		air	sol	microbiologique	sédiment	oral
			eau douce : 0,45 mg/l eau salée : 0,045 mg/l en libérations intermittentes : 4,5 mg/l		Non disponible	Données disponibles insuffisantes	18 mg/l	Données disponibles insuffisantes	Faible potentiel de bioaccumulation
8.2 Contrôles de l'exposition									
Mesures d'ingénierie et contrôles hygiéniques		Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la manipulation. Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Utiliser le lavabo à la fin de la journée de travail.							
Protection individuelle		Yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166) pour prévenir l'irritation oculaire. Si des projections peuvent se produire, porter des lunettes panoramiques (monobloc) ou un écran facial.						
		Peau et corps	Vêtement de travail.						
		Mains	Porter des gants appropriés (par exemple, en caoutchouc ou en cuir) si l'on va manipuler le produit pendant de longues périodes de temps.						
		Respiratoire	Aucune vapeur dangereuse ne se produit à température ambiante.						
		Thermiques							
Contrôle de l'exposition environnementale		Voir rubrique 6.							
<i>Les conseils relatifs à la protection individuelle sont valides pour des niveaux élevés d'exposition.</i>									
<i>Choisir les protections individuelles adaptées aux risques de l'exposition.</i>									
RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques									
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles									
Aspect		Liquide clair incolore s'il ne contient pas de cristaux.							
Couleur		Incolore							
Odeur		Inodore							
Poids moléculaire		Pas applicable							
pH		pH solution aqueuse (100 g/l) > 5,5-6,5							
Point d'ébullition		< 130 °C							
Point de fusion		< 55 °C							
Point d'inflammation		Non inflammable							
Inflamabilité		Non inflammable							
Propriétés explosives		N'est pas explosif.							
Température d'autoinflammation		Non inflammable							
Température de décomposition		Commence à se décomposer au-dessus de 170 °C							
Limite d'explosivité inférieure		Pas applicable							
Limite d'explosivité supérieure		Pas applicable							
Propriétés comburantes		N'est pas classé comme comburant.							
Densité à 20 °C		< 1 260 kg/m³							
Pression de vapeur à 100 °C		< 39,6 Kpa							
Densité de la vapeur		pas applicable							
Coefficient de partage n-octanol/eau		pas applicable							
Viscosité		Non disponible							
Hydrosolubilité		Miscible en toutes proportions							
9.2 Autres informations									
		Poids moléculaire 80 pour l'ingrédient principal (nitrate d'ammonium)							

Solution de nitrate d'ammonium < 80 % NA

RUBRIQUE 10	Stabilité et réactivité	
10.1	Réactivité	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation (voir rubrique 7)
10.2	Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation (voir rubrique 7)
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Chauffé à plus de 170 °C, il peut se décomposer et libérer du NOx et de l'ammoniac. Contamination avec des matières incompatibles.
10.4	Conditions à éviter	Proximité de sources de chaleur ou de feu. Contamination par des matières incompatibles. Chauffage au-dessus de la température d'ébullition car cette condition augmente la concentration et peut aller jusqu'à la décomposition (170 °C). Abaissement de la température au-dessous du point de cristallisation. Chauffage en milieu confiné Travaux de soudure ou thermiques dans les équipements ou les usines pouvant contenir des restes d'engrais sans les avoir lavés au préalable afin d'éliminer les restes de produit. Réduction du pH suite à l'ajout d'un acide.
10.5	Matières incompatibles	Matières combustibles, agents réducteurs, acides, bases fortes, soufre, chlorates, chlorures, chromates, nitrites, permanganates, poudres métalliques et substances contenant des métaux tels que le cuivre, le nickel, le cobalt, le zinc et leurs alliages.
10.6	Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie : voir rubrique 5 Soumis à un chauffage intense, il fond et se décompose en libérant des gaz toxiques (par ex. NOx, ammoniac). Lorsqu'il entre en contact avec des matières basiques comme la chaux, il peut produire du gaz ammoniac.

11	Informations toxicologiques					
11.1	Informations sur les effets toxicologiques					
Toxicité aiguë						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 401 OECD 402	rat rat rat	orale cutanée respiratoire	DL50 : 2 950 mg / Kg pc. DL50 : > 5 000 mg / kg pc. CL50 : > 88,8 mg/m3	
Corrosion cutanée/irritation cutanée						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 404	Lapin	cutanée	Non irritant	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 405	Lapin	oculaire	Irritant	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 429	souris	cutanée	Non sensibilisant	
Mutagenicité sur les cellules germinales						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 471 OECD 473 OECD 476	bactéries aberration chromosomique mutation sur cellules de mammifère		Négatif. Non mutagène. Test d'Ames Négatif. Non mutagène Négatif. Non mutagène	
Cancérogénicité						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2		rat	Toutes	Non cancérogène	
Toxicité pour la reproduction						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 422	rat	orale	- Effets sur la fertilité : NOAEL : ≥ 1500 mg/kg pc/j. - Toxicité pour le développement : NOAEL : ≥ 1 500 mg/kg pc/j	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	-	-	-	Non disponible	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 422 OECD 453	rat rat rat	orale (28 jours) orale (52 sem.) orale (13 sem.) Inhalatoire (2 s.)	Voie orale sous-aiguë. NOAEL : ≥ 1 500 mg/kg poids corporel/jour. Voie orale chronique. NOAEL : 256 mg/kg poids corporel/jour. Voie orale sous-chronique. NOAEL : 886 mg/kg poids corporel/jour. Voie inhalatoire. NOAEC (systémique) : ≥ 185 mg/m3	
Danger par aspiration						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	-	-	-	Voir la note ci-dessous	

Solution de nitrate d'ammonium < 80 % NA

RUBRIQUE 12		Information écologique						
12.1		Toxicité						
Toxicité aquatique								
Composant	N° CAS		Poissons (Cyprinus carpio)	Crustacés	Algues (benthic diatoms)			
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Court terme	CL50 (48 h) = 447 mg/l	CE50/CL50 (48 h) = 490 mg/l (de nitrate de potassium) (Daphnia magna)	CL50/CE50 (10 jours) > 1 700 mg/l (de nitrate de potassium)			
		Long terme	Pas nécessaire	NOEC (168 h) = 555 mg/l (Bullia digitalis)	Non disponible			
Toxicité terrestre								
Composant	N° CAS	Macro-organismes	Micro-organismes	Plantes terrestres	Autres organismes			
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Non justifié du point de vue scientifique	Non justifié du point de vue scientifique	Non justifié du point de vue scientifique	Non disponible			
Activité microbiologique dans les systèmes de traitement des eaux usées								
Composant	N° CAS	Toxicité pour les micro-organismes aquatiques						
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	EC50/LC50 (180 min) > 1 000 mg/l (de nitrate de sodium)						
12.2		Persistance et dégradabilité						
Composant	N° CAS	Dégradation						
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Hydrolyse	Non hydrolysable. Essai pas nécessaire					
		Photolyse	Pas de données disponibles					
		Biodégradation	Pas nécessaire, substance inorganique.					
12.3		Potentiel de bioaccumulation						
Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau (Kow)	Facteur de bioconcentration (BCF)	Observations				
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Pas applicable. Substance inorganique.	-					
12.4		Mobilité dans le sol						
Composant	N° CAS	Résultat						
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Faible potentiel d'absorption (fondé sur ses propriétés)						
12.5		Résultats des évaluations PBT et vPvB						
Non pertinent. Substance inorganique. Voir l'annexe XIII du REACH.								
12.6		Autres effets néfastes						
Il n'existe pas d'autre information.								
RUBRIQUE 13		Considérations relatives à l'élimination						
13.1		Méthodes de traitement des déchets						
Selon le degré et la nature de la contamination, éliminer ce déchet en l'utilisant comme engrais sur le site agricole ou comme matière première. Vider les récipients en les agitant afin d'éliminer le plus possible de contenu. Si les autorités locales l'acceptent, les récipients vides pourront être éliminés comme matière non dangereuse ou être rendus à des fins de recyclage.								
RUBRIQUE 14		Informations relatives au transport						
14.1 - 14.6	Information réglementaire	Numéro ONU	Nom propre du transport	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Dangers pour l'environnement	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
	ADR/RID ADNR IMDG IATA	NON CLASSÉ						
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Pas applicable							
RUBRIQUE 15		Informations relatives à la réglementation						
15.1		Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement						
Règlement 2003/2003 (engrais) Règlement 1907/2006 (REACH). Entrée 58 de l'annexe XVII. Règlement 1272/2008 (CLP) D.R. 506/2013 (engrais) D.R. 374/2001 (agents chimiques) D.R. 888/2006 portant approbation du Règlement sur le stockage des engrais à base de nitrate d'ammonium ayant une teneur en azote égale ou inférieure à 28 pour cent en poids. (AF-1)								
15.2		Évaluation de la sécurité chimique						
Évaluation de la sécurité chimique réalisée pour l'ingrédient principal, le nitrate d'ammonium comme substance.								

Solution de nitrate d'ammonium < 80 % NA

RUBRIQUE 16	Autres informations	
	Indications de danger	Aucune
	Conseils de prudence	Aucun
	Références bibliographiques et sources des données	Évaluation de la sécurité chimique du nitrate d'ammonium ; Documents Guide EFMA/FERTILIZER EUROPE ; Données de TFI HPV ; NOTOX. Le produit n'a pas été classé comme "irritant oculaire" compte tenu des résultats négatifs obtenus dans les essais réalisés par EFMA/FERTILIZER EUROPE.
	Abréviations et acronymes	VLA-ED : valeur limite d'exposition (journalière) VLA-EC : valeur limite d'exposition (courte durée) NOAEL : dose sans effet nocif observé DL50 : dose létale 50 % CL50 : concentration létale 50 % CE50 : concentration efficace 50 % DNEL : dosée dérivée sans effet PNEC : concentration prédite sans effet LOEC : concentration efficace la plus faible observée NOEC : concentration sans effet observé NOAEC : concentration sans effet nocif observé
	Formation adéquate pour les travailleurs	Formation obligatoire en matière de prévention des risques professionnels
	Date de la FDS précédente	Rev.2, daté du 11/07/2013
	Modifications apportées à la révision actuelle	Adaptation au Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et ont été établies sur la base de nos connaissances du produit à la date de sa publication. Elles n'impliquent aucune reconnaissance d'un engagement ou d'une responsabilité légale de l'entreprise quant aux conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation dans n'importe quelles circonstances.